



Communiqué de presse

Le Conseil national du Travail s'est réuni en séance plénière le 18 février 2020 à 16 heures sous la présidence de monsieur P. Windey.

Dans son avis n° 2.156, le Conseil s'est prononcé sur trois propositions de lois concernant la problématique de la lutte contre l'écart salarial entre hommes et femmes. Il y formule un certain nombre de remarques sur les propositions de loi en question et s'y engage à poursuivre ses travaux en matière de lutte contre l'écart salarial. Ce faisant, il veillera à assurer la cohérence entre ses propres travaux et ceux menés au niveau européen, où une proposition de directive de la Commission européenne sur la transparence en matière de rémunération pour les hommes et les femmes est attendue pour le dernier trimestre 2020. Il veillera également à prendre en compte les initiatives qui seront prises au niveau national, où sont attendus les premiers résultats des travaux de la Commission d'évaluation de la législation fédérale relative à la lutte contre les discriminations (EVA).

Ce texte est disponible sur le site du Conseil (www.cnt-nar.be).
